

1
TREGUENNEC

- Etat des Biens 1814

Mequiffine Le 28 Juin 1814.

Le maréchal de France

Et Monsieur l'Evêque de Metz

Monsieur

J'ay l'honneur de vous le 7 de
le mois & vous m'y conformer. Je vous prie de
Monsieur, l'état des biens qui ont été
à cette Personne.

Les titres que j'ay entre mains des biens y mentionnés
sont des déclarations à Domaine, qui ne font
mention d'aucune charge,

Je n'y trouve pas les titres primordiaux qui

Auroient pu me donner l'ordination des conditions
imposées pour la Donation de ses biens à la
Personne.

J'ay l'honneur, Monseigneur, de Vous saluer
avec un profond Respect.

Je Soussigné Maire de la Commune
de Treguenne Déclare que cette
Eglise paroissiale de cette Commune
est érigée en succursale.

Le Bastard

avec son
Habitant
Micha
6 fr.
dans son
mobilier
19 fr. 50.

Je soussigné maire de la commune de Treguenne Certifie le present état conforme aux Actes passés au profit des personnes
de Treguenne, & que les quatre objets y mentionnés sont tenus à Domaine Emphytéotique & Réparable.

Treguenne Le 28 Juin 1814.

Je soussigné maire de la commune de Treguenne. Déclare que cette Eglise
paroissiale de Treguenne est léguée en fief à perpétuité.

Le Maire

Par devant les Doyens, en
leur présence Commaire
et prêtre Adjudicataire de l'Etat